

De l'obligation d'un vote consciencieux : l'enseignement du civisme au Québec par les catéchismes politiques, 1851-1960

Sarah-Émilie Plante

Résumé

En 1851, Antoine Gérin-Lajoie publie un essai présentant de manière vulgarisée les fondements politiques du Canada, le tout accompagné des traités et actes qui en ont jalonné l'histoire. Son Catéchisme politique fera école, puisqu'entre ce moment et 1960, il se produit une douzaine d'ouvrages empruntant cette forme à la pédagogie religieuse. Le présent article se veut une première analyse de ce corpus, qui est un champ à défricher dans le domaine de l'enseignement du civisme au Québec. Ces ouvrages, témoins de l'empreinte de la religion dans la société d'alors, répondent à un besoin d'éducation rudimentaire, ce qui expliquerait le recours à la forme particulière du catéchisme. À l'aide d'exemples, l'on observe que ces manuels de vulgarisation politique visent à faire l'éducation, mais aussi la promotion d'idées auprès de leur lectorat citoyen. Dans sa totalité, le corpus représente une évolution intéressante en ce qui concerne le niveau de connaissances politiques acquises par les lecteurs.

Among the foremost benefits of free government is that education of the intelligence and of the sentiments which is carried down to the very lowest ranks of the people when they are called to take a part in acts which directly affect the great interests of their country. [...] People think it fanciful to expect so much from what seems so slight a cause — to recognise a potent instrument of mental improvement in the exercise of political franchises by manual labourers. Yet unless substantial mental cultivation in the mass of mankind is to be a mere vision, this is the road by which it must come.

John Stuart Mill, *Representative Government* (1863)

Le statut de citoyen, intimement lié aux principes démocratiques, habilite son titulaire à faire usage de ses capacités dans la gestion de la Cité. À celui-ci incombe un ensemble de droits et de devoirs qui requiert assiduité

et esprit de réflexion. On désigne, par le terme civisme, la manière « vertueuse » de s'en acquitter dans la poursuite du bien-être de la collectivité politique. Au fil du temps, les critères d'admission à cette dernière se sont assouplis, permettant la participation politique d'une portion de plus en plus large de la population. Derrière tout changement aux normes d'inclusion citoyenne se profile une question récurrente : comment décider qui est apte à voter et qui ne l'est pas ? Certains penseurs américains et européens des XVIII^e et XIX^e siècles ont été réticents à voir des « gens de peu », issus des couches populaires de la société, intégrer le corps civique. On pourrait imputer cette crainte en partie à l'idée répandue alors qui veut que l'on trouve chez ce groupe un manque d'éducation et de rationalité. Aux yeux de membres éminents de la noblesse ou de la bourgeoisie, cet élargissement de la communauté politique pourrait mener à une déchéance sociale. Laisser au gouvernement libre cours sans tutelle serrée de l'élite, ou encore l'amollissement des mœurs entraîné par ce pouvoir de décision largement accordé sont quelques-uns des nombreux dangers redoutés. Ils sont pointés du doigt comme des facteurs ayant mené des régimes politiques et des sociétés entières au chaos.

À cette assertion, on trouve matière à réplique dans les écrits de deux observateurs du libéralisme économique et politique du XIX^e siècle. L'homme politique et magistrat français Alexis de Tocqueville et le philosophe anglais John Stuart Mill affirment pour leur part que la pratique même des droits civiques constitue la meilleure formation à ce devoir de tous les instants qu'est la citoyenneté. À plus long terme, elle permet d'assurer la maturité politique de la population¹. Si l'exercice du civisme est bénéfique afin de policer et éduquer les classes populaires de la société, il est intéressant de noter à cet égard que, dans certains pays, des législations ont été mises en place pour assurer l'apprentissage du « métier » de citoyen. C'est le cas en France, où, dès 1882, la formation au civisme devient une responsabilité de la République, en intégrant le programme d'enseignement des écoles élémentaires².

Au Québec, la proclamation de l'Acte constitutionnel en 1791 instaure un système parlementaire dont l'Assemblée législative est élue, rompant de ce fait avec la gestion de la colonie française. Celle-ci était assurée par le Conseil souverain, formé des plus éminents représentants du Roi de France, et qui a donné le ton à la vie civile et militaire de la Nouvelle-France³. Les habitants de la province changent de statut : ils deviennent sujets britanniques. La nouvelle *Province of Quebec* prend une plus grande part à sa gestion et à sa législation, mais de Londres émanent toujours les décisions importantes la concernant. Malgré l'importance de ce changement institutionnel majeur, le civisme n'a fait l'objet d'aucune législation, pas plus que son enseignement n'a été pris en charge. De plus, il faut ajouter que ce changement institutionnel ne touche véritablement qu'une partie de la population, puisque le système politique se base sur un suffrage censitaire. L'exercice de la souveraineté populaire par le vote n'est donc l'apanage que d'une certaine élite. Plus tard, l'Acte d'Union de 1840, qui

consacre la création du Canada-Uni, et l'obtention de la responsabilité ministérielle en 1848 modifient de nouveau la donne politique : non seulement les Canadiens français sont-ils désormais en minorité dans une chambre d'Assemblée qu'ils partagent avec les Canadiens anglais, mais les représentants qu'ils y élisent peuvent désormais voter leurs propres subsides. Ces bouleversements politiques majeurs sont le cadre de la publication d'un premier manuel d'éducation civique populaire canadien, le *Catéchisme politique* d'Antoine Gérin-Lajoie. Tour à tour auteur, avocat, fonctionnaire et homme politique, le fondateur de l'Institut canadien de Montréal lance son ouvrage en 1851⁴. Le sous-titre de l'ouvrage nous renseigne quant à l'objectif poursuivi par l'auteur : *Éléments du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple*. Cette publication inaugure une nouvelle manière d'aborder la politique par l'écrit. Sa forme, simple et concise, vise à transmettre des connaissances en imitant le catéchisme, une forme littéraire bien connue des Canadiens français. Toutefois, l'essai de Gérin-Lajoie aura l'originalité d'avoir établi la tradition de son usage à des fins « politiques » en terre d'Amérique.

Entre cette première publication et 1960, moment où cette forme d'écrit perd de sa popularité, une dizaine de ces manuels politiques à portée pédagogique empruntent à la tradition du catéchisme. C'est de ce corpus dont nous souhaitons tirer quelques exemples, afin de lancer quelques pistes de recherche sur son usage, et, plus largement, sur l'éducation civique populaire au Québec⁵. L'historiographie récente de la catéchèse au Québec doit énormément aux travaux du théologien Raymond Brodeur. Par ses études *Catéchisme et identité culturelle dans le diocèse de Québec de 1815 et Une inconnue de l'histoire de la culture : la production de catéchismes en Amérique française*⁶, il consacre l'importance des catéchismes comme sujets d'étude. En leur octroyant le statut d'objets culturels à la fois produits et producteurs de phénomènes sociaux, il en justifie l'approche dans une perspective historique. S'intéresser à l'histoire des catéchismes est aussi, plus largement, prêter attention à l'histoire de l'enseignement et de la pédagogie religieuse. Dépassant le cadre de la catéchèse, l'historienne Mélanie Lanouette expose les différentes formes adoptées au Québec afin d'assurer l'enseignement de la foi, aspect essentiel à sa pérennité⁷. Ces travaux permettent d'élargir la compréhension de l'impact de l'étendue du recours au catéchisme. Une typologie permettant de classer l'ensemble de la production de catéchismes ayant circulé au Québec est établie en 1990 sous la direction de Brodeur, dans *Les Catéchismes au Québec, 1702-1963*⁸ a été essentielle pour notre présente recherche. C'est en majeure partie à partir de son recensement que nous avons pu faire l'inventaire des catéchismes politiques.

Grâce à des exemples tirés de ce corpus, nous tenterons d'en montrer ici quelques caractéristiques, afin de broser à grands coups un tableau d'ensemble. Dans un premier ordre d'idées, nous allons exposer la production des catéchismes politiques comme lieu de rencontre entre le politique et le religieux. Ensuite, nous nous attarderons à analyser ce

Tableau I : Liste des catéchismes politiques

Sans date : *Catéchisme de l'Union des électeurs*, publié par l'Institut d'Action politique de Montréal.

1851 : *Catéchisme politique ou éléments du droit public et constitutionnel du Canada* d'Antoine Gérin-Lajoie, Montréal.

1878 : *Catéchisme politique* de Benjamin-Antoine T. de Montigny, Montréal.

Petit catéchisme politique pour les élections fédérales et locales à l'usage des électeurs de la province de Québec, par un électeur indépendant.

1907 : *Le Catéchisme du crédit social*, publié avec l'autorisation de la Ligue du Crédit social de la province de Québec.

1916 : *Petit catéchisme électoral à l'usage du peuple*, par le père M. A. Lamarche, Saint-Hyacinthe.

1919 : *Petit catéchisme des vocales ou électrices et des conseillères*, publié par le cardinal L.-N. Bégin, archevêque de Québec.

1935 : *Le catéchisme des électeurs, d'après l'ouvrage d'A. Gérin-Lajoie, « propagande politique pour l'Union nationale »*, attribué à Louis Dupire, Louis Francœur, Roger Maillet et Édouard Masson, publié par Thivierge & Fils. Réédition en 1936, à l'occasion des élections législatives.

1937 : *Petit catéchisme anticommuniste*, par le père Richard Arès, publié par l'École sociale populaire de Montréal.

1944 : *Catéchisme du civisme chrétien*, par le r.p. Bonaventure Péloquin, o.f.m., École sociale populaire de Montréal.

1945 : *Catéchisme du civisme chrétien, II : Devoirs de l'électeur*, par le r.p. Bonaventure Péloquin, o.f.m., École sociale populaire de Montréal.

1947 : *Catéchisme du civisme chrétien, III : Qualifications de l'élu. Mandat et compétence*, par le r.p. Bonaventure Péloquin, o.f.m., École sociale populaire de Montréal.

1960 : *Le chrétien et les élections*, par les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill, publié aux Éditions de l'Homme, Montréal.

corpus selon quelques grandes caractéristiques. Opérant tout d'abord d'une volonté pragmatique d'éducation rudimentaire de la population, la production s'est ensuite structurée autour de l'idée du maintien d'un ordre social défini ponctuellement menacé. Nous appuierons notre argumentaire à l'aide d'exemples tirés de ces catéchismes politiques, suivant des critères de représentativité du genre et d'accessibilité des documents.

Les catéchismes politiques, produits d'une société marquée par un ordre religieux et spirituel

À l'origine, les catéchismes sont des manuels d'enseignement religieux structurés par des « demandes-réponses » simples, forme qui a joué un rôle majeur dans l'éducation religieuse des chrétiens d'Occident. On souhaite, par leur entremise, meubler l'esprit du croyant avec l'apprentissage de principes fondamentaux vulgarisés. En s'appuyant sur la grande autorité morale et spirituelle s'en dégageant – les catéchismes étant le fait d'éminents théologiens et ordonnés par les évêques d'un diocèse – on espère, pour citer les propos du théologien Raymond Brodeur⁹, « déraciner l'ignorance¹⁰ » chez les masses populaires. C'est pourquoi ces publications visent, dès les premières du genre au xvi^e siècle, à remplir de multiples objectifs. Tout d'abord, l'on souhaite la diffusion d'un enseignement doctrinal et apologetique, qui permet d'assurer le salut des chrétiens, tout en perpétuant la morale établie, garante de la cohésion sociale et religieuse¹¹. Le premier catéchisme à faire son apparition au Québec est le fait de M^{sr} de Saint-Vallier, qui le fait imprimer à Paris en 1702. Le premier ouvrage du genre à être signé par un Canadien français paraît en 1815. C'est à partir de cette parution du *Petit catéchisme du diocèse de Québec*, que la production de cette littérature prend son essor¹². Elle ne cessera qu'au tournant des années 1960, au moment où ce type de pédagogie religieuse est remis en question.

Les catéchismes politiques empruntent deux traits particuliers aux catéchismes traditionnels. D'abord, les auteurs cherchent à légitimer leurs propos avec ce véhicule dont émane une grande autorité morale. On cherche à référer à leurs équivalents religieux, qui eux sont le fait d'éminents théologiens et membres du clergé. Également pour leur part, ces catéchismes « profanes » visent l'instruction rudimentaire du lecteur, en simplifiant la matière dont il est question. Cette référence à la pédagogie religieuse fait également écho au contexte de leur écriture, le Québec des années 1840 et du début du xx^e siècle. Cette période de plus d'un siècle se caractérise par la présence de la religion catholique dans la société, phénomène caractérisé par le repli identitaire des Canadiens français faisant suite à la prise d'importance du nouveau visage politique britannique du Québec, devenu Canada-Est à la signature de l'Acte d'Union. La perte de confiance et du sentiment d'appartenance dans les institutions politiques profite à l'Église, qui devient une des garantes de l'identité canadienne-française. Cet « isolement » s'incarne par une intervention soutenue du clergé dans plusieurs domaines. Au premier

chef faudrait-il mentionner, en lien direct avec notre étude des catéchismes, son rôle de premier plan dans l'éducation.

Au chapitre de l'éducation populaire par le clergé au Québec, il est essentiel de mentionner les réalisations de l'École sociale populaire de Montréal. Ce sont quatre des treize catéchismes recensés qui sont le fait de cette organisation dirigée par les pères jésuites. Fondée en 1911, elle se veut le pendant métropolitain de l'Action sociale catholique, initiée quatre ans plus tôt par l'évêque de Québec, M^{sr} Charles-Nazaire Bégin. La philosophie de la doctrine sociale de l'Église qui y est insufflée par M^{sr} Paul Bruchési, son homologue montréalais, illustrée par la devise « S'instruire, instruire, et agir » en fait le véhicule tout désigné pour l'éducation populaire de moralité, autant politique que religieuse. Sous la houlette du père Joseph-Papin Archambault, elle fait fortune dans les années 1930 et 1940 dans les milieux syndicaux catholiques, en canalisant vers les mouvements d'action catholique la vague de sympathie pour les idées socialistes¹³. L'École sociale populaire de Montréal vise avant tout à améliorer le sort des ouvriers, comme en fait foi son programme de 1911, et ce bien-être passe par une éducation autant matérielle qu'intellectuelle et spirituelle¹⁴. Nous reviendrons plus tard sur l'œuvre de l'École et son apport dans le corpus des catéchismes politiques.

Le premier catéchisme politique écrit par un religieux est celui du père Antonio Lamarche, publié en 1916. Il s'adresse aux habitants du Canada-Est, marquant de ce fait qu'ils ne sont pas que des citoyens et des électeurs, mais aussi des chrétiens. En tant que tels, leurs comportements dans tous les aspects de la vie en société doivent être le miroir de la doctrine chrétienne. Bien que plus tardif dans la période chronologique qui nous intéresse, le *Petit catéchisme électoral à l'usage du peuple* n'inculque pas aux électeurs Canadiens français les rouages politiques de leur province, mais leur donne plutôt le point de vue de l'Église sur le processus électoral. Avec la teneur de ses commentaires, ce catéchisme renforce l'idée d'omniprésence de la doctrine catholique sur la société et dans la vie politique que nous avons évoquée plus tôt. L'attention particulière qu'il porte aux « passions politiques » laisse supposer l'inquiétude du clergé quant à la sauvegarde des mœurs chrétiennes lors des scrutins, à une époque où la vénalité du vote et l'intimidation font partie du paysage électoral. Un chapitre des quatre de ce pamphlet est consacré à la corruption électorale, soulignant l'importance de ce sujet pour un religieux. Contrevenant à la fois à la loi ecclésiastique et à la loi civile, « l'achat des consciences » est dénoncé comme atteinte à son intégrité :

D. Le trafic des votes est-il toujours mal ? R. Oui, car il se confond pratiquement avec l'achat et la vente de la conscience humaine, laquelle ne saurait être l'objet d'aucun trafic.

D. Pourquoi le trafic des votes est-il un trafic de consciences ? R. Parce que la conscience de l'électeur entre en scène et joue un rôle à chaque vote qu'il est appelé à donner¹⁵.

Le père Lamarche insiste, par ailleurs, sur l'importance du vote pour le bien commun, point de vue qu'il partage avec les auteurs laïcs, mais particulièrement dans l'optique de montrer que le vote doit contribuer à maintenir les valeurs sociales et les intérêts de l'Église. Signe de l'influence du clergé catholique sur la politique au Canada français, malgré leur statut, il place d'ailleurs les prêtres et les évêques comme les premiers enseignants des devoirs et responsabilités en matière de scrutin.

Jusqu'au milieu du xx^e siècle, le clergé, l'épiscopat en particulier, défend une vision du monde temporel en lien direct avec Dieu. L'organisation de la vie sociale et politique se fait en fonction d'une doctrine religieuse visant à la matérialisation de cette union souhaitée avec le divin. Étant donné que les clercs et religieux sont considérés comme des « morts civils » jusqu'en 1906, ils ne peuvent s'impliquer directement dans la joute politique et doivent donc se contenter de sensibiliser davantage les électeurs catholiques. De plus, l'avantage de cette forme de demandes-réponses a fait ses preuves comme mnémotechnique ; elle permet d'assurer la « métabolisation » d'information par ses lecteurs, peu importe leur formation intellectuelle préalable. Dans un système politique où les Canadiens français sont en minorité, le recours à la forme du catéchisme a un écho très fort dans un contexte où le dirigeant britannique ne partage ni leur foi ni leur langue. L'existence et l'élargissement de cette forme empruntée au domaine religieux contribuent également à affirmer le caractère culturel distinct de ses habitants. Laïcs comme religieux, soucieux de l'éducation politique populaire dans leur province, utilisent cette forme afin de rejoindre le plus grand lectorat possible. À ce chapitre, il est intéressant de noter que la représentation entre auteurs laïcs et auteurs religieux est à parts presque égales. Dans le corpus ici à l'étude, sept catéchismes sont signés par des religieux, six sont le fait de laïcs.

Des manuels d'initiation à la politique

Les catéchismes, comme nous l'avons exposé ci-haut, sont par essence des ouvrages pragmatiques : ils visent à répondre à un besoin d'enseignement rudimentaire observé dans la société contemporaine. Il en est de même lorsqu'il est question de la rédaction d'un abécédaire politique. Même si le vote provincial demeure censitaire jusqu'à l'avènement du droit de suffrage masculin en 1936, la souveraineté s'étend à un nombre toujours plus grand, avec l'abaissement constant du cens électoral. Le besoin d'éduquer la classe politique sans cesse élargie se fait sentir dans la province, et les catéchismes politiques sont des initiatives afin d'y pallier. L'idée de rendre opérationnel un citoyen en garantissant son « alphabétisation politique » découlerait en partie du constat de lacunes dans les connaissances et les qualités civiques des contemporains.

Il est possible de soutenir un tel postulat en se référant au choix des auteurs de favoriser la forme du catéchisme au détriment de toute autre forme de traité. Ce sont des ouvrages qui, comme nous l'avons mentionné

plus haut, font office de première initiation à un sujet, qui permettent d'en apprivoiser les rudiments. Par la rédaction de ces ouvrages, on souhaite garantir à tous la pratique éclairée des droits de citoyen en démocratisant la compréhension de ses principes généraux. Une telle inquiétude est sensible chez les auteurs des catéchismes. Citons par exemple les propos préliminaires d'Antoine Gérin-Lajoie dans son *Catéchisme politique*: « Malheureusement, l'absence de connaissances préliminaires et fondamentales rend cette curiosité [pour la politique] presque infructueuse, et il faut souvent l'expérience attentive de plusieurs années pour bien comprendre ce que la lecture d'un ouvrage élémentaire fait saisir en quelques instants. [...] l'auteur souhaite qu'il [son livre] soit utile à ses concitoyens [...] »¹⁶. » Benjamin-Antoine Testard de Montigny, pour sa part, affirme dès les premières pages de son *Catéchisme politique* que « c'est dans le but d'être utile à cette classe nombreuse de nos concitoyens qui n'ont pas eu l'avantage de recevoir une éducation suffisante pour comprendre les secrets de la science politique [...] que j'ai fait ce petit livre, mis à la portée de tout le monde »¹⁷. Nous l'avons vu, les institutions et rouages politiques du Canada peuvent être complexes à saisir dans leur ensemble. Il importe de bien les connaître, après avoir assimilé l'importance de prendre part à la vie politique. Autre trait commun chez Gérin-Lajoie et de Montigny : une attention particulière est portée à l'histoire politique du pays ainsi qu'au fonctionnement de l'État et du gouvernement. En absence de tout autre manuel, on trouve ici consignée de l'information à laquelle on peut se référer ultérieurement. Ces deux titres constituent aussi, en quelque sorte, des compagnons à la vie pratique de l'électeur.

Le contexte dans lequel sont publiés les catéchismes est aussi à prendre en compte dans l'appréhension des motivations de l'auteur à rédiger un tel manuel d'enseignement. En effet, comme le souligne Raymond Brodeur, ces œuvres sont également des produits de la société dont ils émanent¹⁸. Tout un travail de contextualisation serait à faire pour documenter les éléments déclencheurs menant à la rédaction de catéchismes politiques, mais leur nature même laisse supposer que l'un d'entre eux serait de vouloir assurer l'éducation politique du néophyte. Ce parti pris est à l'image de la tendance générale prise par la prose d'idées au Québec¹⁹ : aux grands débats politiques sur le projet national des Canadiens français succède le besoin pragmatique de s'adapter à la nouvelle réalité. L'arrivée de la responsabilité ministérielle dans le système politique accroît l'importance accordée au vote du citoyen, donc de l'impact du vote sur les institutions politiques et leur gestion. Il est vrai que l'incidence de ce changement politique est majeure : le vote a davantage d'impact, puisque le conseil des ministres, ancien conseil exécutif émanant du gouverneur, est dorénavant composé de membres élus. Donc, le vote du citoyen sert à choisir un groupe d'élus qui, en plus de défendre les intérêts de son comté, pourra prendre part à la gestion du budget de la province. De ce fait, il semble essentiel que l'électeur ait en main tous les outils de compréhension des rouages politiques sur la

gestion desquels il est appelé à se prononcer, réflexion derrière le *Catéchisme politique* de Gérin-Lajoie²⁰.

Signe des bouleversements liés à l'avènement de la responsabilité ministérielle, il consacre même un chapitre entier à ce propos. D'une longueur moindre et sans commentaires de la part de l'auteur, il est composé uniquement d'extraits de correspondance et de résolutions prises par le gouvernement. La présentation des extraits retenus montre, d'un côté, l'essentiel des particularités du nouveau gouvernement responsable, et, indirectement, sert également de rappel sur l'équilibre des pouvoirs que ce dernier devrait toujours présenter. Deux extraits montrent, d'une part, la nature et les implications du gouvernement responsable au Canada :

1. Le plus important et le plus incontestable des droits politiques du peuple de cette province est celui d'avoir un parlement provincial pour la protection de ses libertés, pour exercer une influence constitutionnelle sur les départements exécutifs de son gouvernement, et pour législater (*sic*) sur toutes les matières du gouvernement intérieur.

[...]

4. Le peuple de cette province a de plus le droit d'attendre de l'administration provinciale ainsi composée qu'elle emploiera tous ses efforts pour que l'autorité impériale, dans ses limites constitutionnelles soit exercée de la manière la plus conforme à ses vœux et à ses intérêts bien défendus²¹. (Résolutions adoptées le 3 septembre 1841 par l'Assemblée législative du Canada)

Et, d'autre part, la correspondance du gouverneur Sydenham, affirme la légitimité de ce principe :

On doit admettre à la vérité que le premier principe à maintenir dans toute possession britannique est la suprématie du gouvernement impérial [...] Mais on ne saurait non plus nier que cette autorité ne saurait être exercée dans la régie des affaires ordinaires du gouvernement colonial, tant à cause de la distance du lieu de l'action qu'à cause de son ignorance inévitable des détails de la localité²². (Lettre de Lord Sydenham, gouverneur du Canada, en date du 27 juillet 1840.)

Une autre remarque s'impose quant à l'existence même de ce corpus de manuels politiques, dont les parutions s'échelonnent sur près d'un siècle. Leurs apparitions ponctuelles, comme nous l'avons avancé plus haut, visent à donner une certaine connaissance des arcanes de la politique provinciale à un lectorat chez qui une telle formation semble la plupart du temps faire défaut. Cette production accuse l'importance accordée par les auteurs au vote, devoir fondamental du citoyen. Le suffrage est l'exemple suprême de la souveraineté populaire, telle qu'elle est conçue au sein du régime parlementaire de type britannique. Dans un tel régime politique, la délégation de représentants du peuple fait partie de l'exercice de la citoyenneté, qui regroupe trois grandes composantes : civile, politique et sociale, comme se l'est représenté le

sociologue britannique Thomas Humphrey Marshall²³. Si le domaine de la citoyenneté civile regroupe les libertés individuelles et l'égalité devant la loi, le domaine politique est celui de la participation à l'exercice du pouvoir. Finalement, la citoyenneté sociale a des contours plus diffus, en faisant appel à toutes les mesures permettant d'assurer une vie décente à l'ensemble des membres d'une société.

Aux yeux des auteurs de ces manuels, le rôle occupé par le suffrage est capital, puisqu'il est, en quelque sorte, la clé de voûte de la pratique citoyenne. C'est au nom de leurs concitoyens que les élus parleront à l'Assemblée législative et voteront les subsides veillant à assurer le bien-être de la Province. C'est dans les pages des publications mensuelles de l'École sociale populaire de Montréal que le père Bonaventure Poliquin fait paraître un catéchisme du civisme chrétien en trois volets. Dans le second volet, consacré aux devoirs de l'électeur, il plaide la nécessité du suffrage :

1. Quels sont les devoirs de l'électeur relativement aux charges publiques ?

Dès qu'il a atteint la majorité (21 ans), le citoyen doit :

- a. S'intéresser à la chose publique ;
- b. Voter consciencieusement pour élire les candidats ;
- c. Assumer les fonctions qu'on lui confie.

2. Avant même d'être en mesure de s'acquitter de ces fonctions, le citoyen n'a-t-il pas une autre obligation ?

Oui, il est tenu de s'instruire convenablement afin d'être en mesure par la suite de bien s'acquitter des fonctions de son état ou de sa profession²⁴.

Puis, le père Poliquin revient plus tard sur l'importance sacrée de la république : « 11. Tout citoyen est-il tenu de s'intéresser à la chose publique ? Assurément, car comme tout citoyen est, par nature, appelé à faire partie d'un État, il est juste et naturel qu'il s'applique à procurer le bien commun de cette société dont il est membre ; et comment le pourra-t-il s'il ne s'y intéresse pas²⁵ ? »

Conserver l'ordre social

En plus d'être un outil pédagogique, le catéchisme s'avère être un écrit tout désigné pour faire l'apologie ou la promotion de certaines idées auprès de l'électorat. On suppose une éducation civique minimale, ou du moins l'assimilation de l'importance du vote, afin d'informer les citoyens de sujets relevant d'idéologies. La forme succincte des « demandes-réponses » est avantageuse à cette fin, car elle permet de convaincre en martelant de manière incisive un argumentaire. Particularité récurrente dans les catéchismes des années 1930 et subséquentes, le niveau du discours est de plus en plus rehaussé. Signe que l'on s'adresse à un lectorat davantage lettré et éduqué, les explications et les exemples accompagnant les demandes et réponses se complexifient et s'allongent de plus en plus. La forme du catéchisme employé à des fins profanes ou partisans trouve

sa pleine utilité lorsque l'on perçoit l'ordre social menacé et que l'on souhaite en assurer la cohésion. Le « danger » peut venir à la fois de l'intérieur ou de l'extérieur du gouvernement, comme l'illustrent les quelques cas qui suivent.

D'un côté, l'Église a tôt fait de condamner le communisme en tant que menace à l'ordre établi par son athéisme et au rejet de la famille comme pilier de la société. Alors que la Crise économique des années 1930 perdure, les religieux tentent de trouver une solution à la misère tout en évitant l'écueil de la promotion du socialisme ou, pire, du communisme. En 1937, deux événements décisifs qui ont pour effet de consacrer sa condamnation surviennent : à Rome, le pape Pie XI dénonce le communisme dans sa lettre encyclique *Divini Redemptoris*, alors qu'à Québec, la *Loi concernant la propagande communiste*, la célèbre Loi du cadenas, en interdit la diffusion et toute manifestation. Cette même année, avant ces deux interventions, le père jésuite Richard Arès prend la plume pour rédiger son *Catéchisme anticommuniste*, afin de mettre en garde les citoyens contre les dangers de cette idéologie, par opposition aux valeurs catholiques, garantes de l'ordre social et de la dignité de l'Homme. Le dépliant publié par l'École sociale populaire s'articule de manière très simple : il fait se succéder, étayés à l'aide de textes pontificaux, l'étendue du danger du communisme, son histoire, et comment ses activités visent à détruire l'ordre établi. À ce premier portrait est opposée, en suivant les mêmes points, une vision édifiante de l'ordre chrétien établi. Par exemple :

1. Pourquoi faut-il s'occuper du communisme ? Parce que le Pape le veut.
2. Pourquoi le Pape le veut-il ? Parce que le communisme se pose en ennemi de Dieu et des hommes. Il est « l'adversaire et l'ennemi déclaré de la sainte Église et de Dieu lui-même » (*Quadragesimo Anno*, 1931), « l'ennemi commun qui menace tout, la famille, l'Église et l'État. (*Discours aux pèlerins Hongrois*, 1936)²⁶. »

La « menace » peut également venir de la part des autorités constituées. En 1935, le député Maurice Duplessis, voyant imminente l'arrivée des élections provinciales, aurait mandaté des journalistes afin de rédiger le fameux *Catéchisme des électeurs*. Ce recours pour le moins inhabituel à la forme du catéchisme aura fait boule de neige²⁷. Grâce à une diffusion à grande échelle, il est entré dans l'imaginaire politique collectif québécois comme l'une des premières armes de l'impressionnant arsenal politique déployé par l'Union nationale. Largement inspiré de l'œuvre de Gérin-Lajoie dont il remanie le contenu, ce catéchisme confirme l'importance accordée au vote et, par extension, à la scène politique provinciale dont le citoyen se doit d'être l'observateur. Ensuite, on insiste grandement sur les tribulations du gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau, du favoritisme envers les membres de la famille de ce dernier, dont plusieurs sont d'éminents membres de la fonction publique. Dépeint comme un régime corrompu qui contrevient

au bien commun, en favorisant le patronage et en utilisant indûment l'argent des contribuables, le Parti libéral est passé à tabac. Finalement, le *Catéchisme des électeurs* fait appel aux électeurs afin qu'ils fassent usage de leur souveraineté pour mettre fin à cette corruption. Dans cette dernière partie, c'est le tout jeune parti de l'Union nationale, né de la fusion des conservateurs de Duplessis et de l'Action libérale nationale de Gouin, qui est proposé comme solution aux maux qui rongent la vie politique de la province. À monsieur « Taschereau-les-trusts » doit succéder « l'Union nationale, qui a été fondée dans le but de mettre fin aux abus du système capitaliste [...] et pour détrôner les politiciens véreux, gangrenés jusqu'à la moelle, qui étant enchaînés aux puissances d'argent ont trahi leur mandat de représentation du peuple²⁸ ».

Mais qu'en est-il de la normalisation du comportement des élus ? Si ces ouvrages ont l'air *a priori* destinés aux électeurs, les catéchismes ne servent pas qu'à inculquer des notions et transmettre des valeurs à des électeurs. L'auditoire ciblé par certains auteurs est aussi les élus, afin de les informer et de les influencer dans l'exercice de leurs fonctions. C'est à ces derniers que s'adresse le père Bonaventure Poliquin dans le troisième volet du *Catéchisme du civisme chrétien* de l'École sociale populaire de Montréal, paru en 1947. Il s'agit là d'une originalité dans le corpus, en ce qu'il est un cas des plus intéressants relevés dans l'ensemble de la production de catéchismes de l'influence directe de l'Église sur l'État. On a déjà exposé des argumentaires visant à porter l'attention du lecteur sur des dangers idéologiques provenant d'idéaux politiques, mais nous relevons ici un cas où l'on discute de la conception théologique et spirituelle sur ce dernier. Ici, l'auteur souhaite montrer que la politique doit être instrumentalisée afin d'en faire l'outil de la volonté divine. Par son discours utilisant à sa pleine efficacité la forme argumentaire et pédagogique de demandes et réponses, il milite en faveur d'une certaine vision de la politique, où le spirituel n'est pas sans influencer le temporel. Dans une telle vision, ce dernier doit être le reflet de la volonté des autorités spirituelles.

Pour ce faire, les propos du père Poliquin délaissent les considérations très pragmatiques reliées aux charges publiques pour adopter un discours théologique sur l'ordre du monde. L'agencement voulu par Dieu influence le pouvoir temporel et les autorités civiles. Il avance que remplir son devoir d'élu en servant la population est travailler à la concrétisation du bien commun, « fin suprême du monde naturel », mais que ce même bien commun n'est qu'un intermédiaire dans « la poursuite du bien divin²⁹ ». En accord avec la logique de la doctrine sociale de l'Église qui réclame plus de justice sociale dans la Cité terrestre, il explique que celle-ci est l'envoyée de la justice divine. Le père Bonaventure Péloquin résume ainsi sa pensée : « L'État ne s'acquittera donc pas parfaitement de sa fonction si sa politique ne respecte pas l'Église et la vie chrétienne de ses sujets. » Il élabore sa pensée plus loin, en répondant à la question *Que faut-il penser de l'opinion de ceux qui prétendent qu'il faut tenir séparée l'Église de l'État ?* avec une formule lapidaire : « Qu'il faille séparer Église et État,

c'est une thèse absolument fautive et une pernicieuse erreur³⁰. [...] » Dans une telle pensée, l'élu doit être « le ministre de Dieu pour le bien³¹ », sinon il s'expose au risque de perdre sa légitimité aux yeux de sa population. Par cet argumentaire en faveur d'une vision du monde politique et temporel en lien étroit avec le spirituel, on espère ainsi inculquer à l'élu un comportement qui veille à faire en sorte que ses actions soient en accord avec les enseignements chrétiens.

Quelle place réserve-t-on au citoyen ?

Bien que nous n'ayons pu consulter tous les catéchismes s'intéressant à la politique, il nous semble possible d'avancer qu'au fil du corpus, l'éducation civique que l'on attribue au lecteur va en s'accroissant. Passé outre le stade d'alphabétisation que nous avons ici relié aux changements majeurs que vivent les institutions politiques, on table sur le respect de la morale chrétienne lors des scrutins, pour ensuite tenter d'influencer le vote ou l'attitude du citoyen face à un parti ou à une idéologie. Dans l'ensemble, les différents catéchismes politiques se cantonnent à encourager l'exercice assidu et éclairé du vote ; le reste du corpus se fait presque muet en ce qui concerne les rapports entre les élus et leurs citoyens une fois la campagne électorale terminée. Au tournant des années 1960, en aval de la période de production des catéchismes, paraît un manuel abordant des questions de civisme prenant la forme d'un catéchisme, mais qui considère différemment l'électeur. Il s'agit d'un ouvrage qui place le citoyen comme un interlocuteur, un sujet habilité à la réflexion et apte à remettre en question certains choix des élus. Par la manière dont *Le Chrétien et les élections* des abbés Dion et O'Neill aborde la politique³², il constitue le premier titre de la production qui pose l'importance – pour ne pas dire l'existence – d'une opinion publique. De surcroît, on indique que sa vitalité est comme le signe d'une saine vie politique :

Une opinion publique qui réclame des améliorations contribue au bien commun, elle joue un rôle dynamique indispensable au progrès de la société. [...] Bien des gens s'affolent chez nous de voir critiquer l'autorité. Au contraire, ils devraient s'inquiéter en face d'une presse amorphe et d'une opinion mal éclairée, souvent incapable de réagir. [...] L'opinion publique doit se développer librement au milieu de la société où l'autorité humaine n'exerce pas tout de même, un magistère de vérité³³.

Sans toutefois sortir des normes de la doctrine catholique qui impose le respect de l'autorité, les deux abbés confèrent au citoyen le droit de dialoguer avec cette dernière et de faire savoir, outre que par son suffrage, lorsque les élus ne respectent pas le bien commun. *Le Chrétien et les élections* se distingue ainsi des autres catéchismes par la teneur de son discours. Pour les abbés Dion et O'Neill, il ne s'agit pas nécessairement d'une fatalité que d'avoir un « mauvais gouvernement » une fois les députés envoyés à l'Hôtel du Parlement, puisque les citoyens peuvent, par une saine opinion publique, participer indirectement à l'exercice de la souveraineté.

Le sillon du respect mutuel entre électeurs et élus avait déjà été creusé quelques années auparavant par le triptyque du *Catéchisme du civisme chrétien* du père Péloquin de l'École sociale populaire, où un volet complet est consacré aux représentants élus, dont nous avons déjà discuté. *Qualifications de l'élu, mandat et compétence*, publié en 1947, pose la pertinence d'inculquer certains principes de base au député et au fonctionnaire – ou du moins, de leur rafraîchir la mémoire. Il semble que l'auteur se fait un point d'honneur de rappeler que leur mandat est conféré par le plébiscite populaire, et que c'est également pour servir le bien de l'ensemble de la population, et non leur intérêt personnel, qu'ils ont été élus. Les membres de la fonction publique et les membres du gouvernement ont également un ensemble de devoirs à respecter, et leur élection ou nomination ne sanctionne pas du même coup leur comportement dans l'exercice de leurs fonctions. L'auteur va toutefois plus loin, en envisageant l'imminence de l'adoption d'une loi injuste ou contraire à la loi divine, et des formes de résistances possibles :

Quelle sorte de résistance est permise en face des lois injustes ? La résistance aux lois injustes doit demeurer dans les limites de la justice et ne pas détruire la charité. Il serait contraire à la justice sociale et à l'amour de la société de provoquer une sédition. [...] La résistance chrétienne doit manifester le plus parfait esprit évangélique³⁴.

Toutefois, cette résistance, admise que du bout des lèvres, est définie de manière bien floue ; on doit respecter les dogmes et les prescriptions de l'Église, mais aucun moyen n'est évoqué afin d'exprimer un désaccord. Les facteurs méritant un renversement de gouvernement devant être réunis sont nombreux, et invoqués presque exclusivement en cas de calamités ou de tyrannie menaçant l'intégrité physique des citoyens. Il semble que le respect des autorités temporelles et spirituelles (dont nous avons précédemment discuté) soit profondément ancré dans le discours du père Poliquin. À titre d'exemple, il cite, en faveur du respect de l'autorité, les « désordres et les effusions de sang³⁵ » que la province a connus lors des Rébellions de 1837.

De son côté, c'est sans tomber dans la partisanerie que la publication des abbés Gérard Dion et Louis O'Neill présente des situations concrètes face auxquelles un électeur peut se trouver confronté lors du scrutin – reconnaissance envers un député, opportunité de vendre son vote, entre autres – et touche à plusieurs réalités de la vie politique. Il importe aux auteurs de fournir des éléments permettant au citoyen de s'acquitter de manière consciencieuse de son devoir électoral. On y aborde largement la question de la moralité des mœurs des Canadiens français en périodes de suffrage, ce qui fait de ce manuel le reflet des préoccupations de son temps. Sans en porter le titre, il emprunte plusieurs traits aux catéchismes. En effet, *Le Chrétien et les élections* présente des réflexions étayées sur deux ou trois pages en réponse à des questions simples, et s'accompagne de documents d'actualité ainsi que de textes plus anciens de l'épiscopat canadien. En cela, il ressemble à d'autres catéchismes déjà mentionnés, comme celui de Gérin-Lajoie, ou encore se

rapproche du *Catéchisme des électeurs*, qui appuie sa charge à l'encontre du gouvernement libéral de Taschereau à l'aide de plusieurs statistiques démographiques et économiques³⁶. L'argumentation de l'ensemble du livre des abbés Dion et O'Neill se base, d'une part, sur la doctrine chrétienne, à l'instar du *Petit catéchisme électoral à l'usage du peuple* du père Lamarche, des nombreux catéchismes publiés par l'École sociale populaire, mentionnés ci-haut (à savoir, les différents fascicules du *Catéchisme du civisme chrétien* et le *Catéchisme anticommuniste*) comme les textes que l'on y présente sont le fait de membres du clergé. D'autre part, il est forgé également à partir des « tristes constats » des campagnes électorales, en plus de prendre appui sur des lois et des faits historiques. On cite les lettres encycliques *Rerum Novarum* (1891) et *Quadragesimo Anno* (1931), les discours de base de la doctrine sociale de l'Église. Ainsi, sans sacrifier pour autant la clarté de la transmission d'informations, l'étude des abbés constitue un cas des plus intéressants, en ce qu'il traduit un processus d'évolution de cette forme. Après sa lecture par le citoyen, on ne souhaite plus uniquement avoir « meublé » sa conscience, mais au contraire, consacrer son autonomie en lui fournissant matière à réfléchir en se rendant au bureau de scrutin.

Conclusion

Avec l'emprunt d'une forme traditionnellement vouée à l'enseignement des dogmes chrétiens, les auteurs des catéchismes politiques ont visé sensiblement les mêmes objectifs que leurs homologues religieux, celui d'assurer l'apprentissage de notions jugées fondamentales. Nous avons d'abord abordé ce corpus en fonction de la forme empruntée et tout l'univers référentiel qui s'y rattache. L'usage de cette forme est symptomatique d'une société marquée par l'ordre religieux, qui transparait jusque dans les imprimés destinés à des matières dites « profanes ». Par ailleurs, ces ouvrages ne sont pas en vase clos du reste de la société, mais en sont aussi le reflet. En effet, des éléments contextuels ont été détonateurs dans leur écriture ou ont bien alimenté l'articulation de l'argumentaire, tout comme les préoccupations et caractéristiques du public destinataire ont eu leur part à jouer dans la configuration des catéchismes.

Une évolution du discours est sensible au cours de la période chronologique. Les auteurs, passée une certaine période de « d'alphabétisation politique », attribuable aux diverses extensions de la communauté apte à se prononcer sur la politique provinciale, cherchent à convaincre leurs lecteurs du bien-fondé de leurs idées. Le ton plus pédagogique employé pour présenter l'histoire et les institutions politiques est délaissé pour un argumentaire plus rhétorique. Utilisé à dessein, les auteurs souhaitent que le lecteur adhère au même point de vue qu'eux. Électeurs et élus sont destinataires de ce genre de catéchismes.

En terminant cette présentation, nous avons esquissé les contours d'une autre évolution dans le discours des catéchismes. Certains titres visent à quitter le domaine plus concret et relié à un contexte spatio-temporel précis, propre aux deux autres « types » de catéchismes.

Notamment chez *Le Chrétien et les élections*, et dans le deuxième volet du *Catéchisme du civisme chrétien*, on essaie d'inculquer des concepts et des normes qui devraient s'appliquer en politique, peu importe le contexte. Vénéralité du vote et poursuite du bien commun font partie du vocabulaire emprunté et expliqué aux électeurs.

Le corpus ici abordé mériterait une étude davantage approfondie sur le rôle que ce dernier est appelé à jouer dans la société. Dans la poursuite de cette première étude, l'écho que ces titres ont reçu parmi la population serait à mesurer, tant sur le quantitatif que sur le qualitatif. D'un côté, il serait intéressant de tenter d'évaluer le nombre de lecteurs (ou bien d'électeurs) touchés par ces imprimés. Les frontispices des ouvrages et des chiffres émis par les éditeurs permettent de nous renseigner sur le nombre d'exemplaires : 80 000 dans le cas du *Catéchisme des électeurs* (1936), 8 000 pour le *Petit catéchisme anticommuniste* (1937), environ 32 000 pour *Le Chrétien et les élections* (1960). Toutefois, cela ne peut être qu'approximatif; il faut prendre en compte l'ensemble des éditions de chaque catéchisme. L'accessibilité à la totalité des exemplaires, par exemple, de même que le recul que l'on doit avoir face aux données trouvées, puisque certains chiffres avancés peuvent être tendancieux... Il faudrait creuser davantage la question pour avoir une bonne idée des effectifs du lectorat. Parmi celui-ci, on peut se demander qui le constitue : écoliers, étudiants, travailleurs, membres du clergé, familles ?

La question de l'accessibilité est également une préoccupation que l'on doit aussi trouver du côté des contemporains. Le prix relativement bas de ces publications, qui varie entre dix sous et un dollar, comme l'indiquent les imprimés eux-mêmes, marque du sceau de la diffusion populaire les catéchismes politiques. À cet égard, certains indiquent par exemple qu'il était possible de les commander en grande quantité. Il faut également ajouter que les exemplaires peuvent être lus et partagés par plusieurs personnes, que ce soit au sein de la famille, d'une bibliothèque, du milieu de travail, d'un groupe ou d'une association, etc., ce qui peut considérablement en augmenter la portée.

Du point de vue qualitatif, il est plus aisé d'interpréter les discours avec une seule copie de chaque imprimé, encore faut-il toutes les avoir en main. Certains titres, comme le *Catéchisme de l'Union des électeurs* de l'Institut d'action politique de Montréal, ont échappé à nos recherches. Les ouvrages pourraient être mesurés selon la nature et le nombre d'explications et de commentaires accompagnant un élément de question, avec quelle économie des mots ou niveau de langage, les références à des textes religieux ou politiques externes pourraient figurer dans une éventuelle analyse de discours. Mises en parallèle avec les considérations énoncées plus haut, ces perspectives permettraient de mettre en lumière la nature et l'étendue de la réception de ces ouvrages. Il s'agirait là d'une manière de répondre à la question de savoir si les auteurs des catéchismes ont atteint, ou non, leur objectif d'éducation politique.

Notes

1. Paul Magnette, *La citoyenneté, une histoire de l'idée de participation civique*, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 241.
2. Les différentes évolutions de ce sujet d'enseignement dans le contexte républicain font l'objet de l'ouvrage d'Alain Mouniotte, *Les débuts de l'instruction civique en France*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991, 235 p.
3. John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003 (1992), p. 56 et 80.
4. Antoine Gérin-Lajoie, *Catéchisme politique ou éléments du droit public et constitutionnel du Canada mis à la portée du peuple, avec un appendice contenant les dispositions encore en force des capitulations, du traité de paix, et des actes constitutionnels du Canada, le texte de l'Acte d'Union des deux provinces et les amendements qu'il a subis depuis sa passation; ainsi que divers autres enseignements d'utilité générale*, [...], Montréal, Imprimerie de Louis Perreault, 1851, 144 p.
5. Le présent texte se veut un premier éclairage sur la production et l'utilisation des catéchismes politiques, volet encore méconnu de l'histoire de l'éducation populaire au Québec; selon nos recherches, il s'agit ici d'une première tentative d'inventaire et d'étude de ce sujet précis. Nous laissons volontairement une grande place au contenu et à la structure des catéchismes, puisque pour nous, ce premier contact permet de révéler la variété dans la teneur des discours. À la conclusion de cette première lecture de surface, autant d'interrogations et d'avenues de recherches se présentaient à nous. Certaines se sont imposées d'elles-mêmes; d'autres appellent à des analyses et des recherches plus complètes.
6. Raymond Brodeur, *Catéchisme et identité culturelle dans le diocèse de Québec de 1815*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1998, 309 p.; il codirige avec Jean-Paul Rouleau l'édition des travaux du Groupe de recherche sur la production des catéchismes, XVII^e-XX^e siècle, de l'Université Laval. *Une inconnue de l'histoire de la culture: la production de catéchismes en Amérique française*, Québec, Éditions Anne Sigier, 1986, 480 p.
7. Mélanie Lanouette, *Faire vivre ou faire connaître. Le défi de l'enseignement religieux en contexte de renouveau pédagogique, 1936-1946*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 174 p.
8. Raymond Brodeur, Brigitte Caulier *et al.*, *Les catéchismes au Québec, 1763-1963*, Québec/Paris, Presses de l'Université Laval et Éditions du CNRS, 1990, 456 p.
9. C'est grâce à son inventaire exhaustif des catéchismes, qui a été un ouvrage précieux pour nous guider dans notre recherche, que nous avons pu rassembler la majorité de ces manuels.
10. Brodeur, Caulier *et al.*, *op. cit.*, p. 3.
11. *Ibid.*, p. 2.
12. *Ibid.*, p. 29.
13. Le théologien Gilles Routhier explique la vision du monde de l'École, qui vise entre autres à appliquer dans la société les idéaux de partage et de justice sociale de la doctrine sociale de l'Église. Elle combat également la propagation d'idéaux à l'encontre des intérêts de l'Église catholique. À la fois contre l'athéisme du communisme et le matérialisme excessif et amoral du capitalisme. «L'ordre du monde. Capitalisme et communisme dans la doctrine de l'École sociale populaire, 1930-1936», *Recherches sociographiques*, vol. 22, n° 1, 1981, p. 7-47.

14. Chercheur en éducation, Jean-Claude Saint-Amant expose pour sa part la vocation syndicaliste et confessionnelle de l'École, dans son article « La propagande de l'École sociale populaire en faveur du syndicalisme catholique, 1911-1949 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 2, 1978, p. 203-228.
15. Antonio Lamarche, o.p., *Petit catéchisme électoral à l'usage du peuple*, Saint-Hyacinthe, sans éd., 1916, p. 17.
16. Antoine Gérin-Lajoie, *Catéchisme politique, ou Éléments du droit public et constitutionnel du Canada mis à la portée du peuple [...]*, Montréal, sans éd. (Imprimerie de Louis Perrault), 1851, p. IV.
17. Benjamin-Antoine Testard de Montigny, *Catéchisme politique*, Montréal, Beauchemin & Valois, 1878, p. II.
18. Raymond Brodeur, *op. cit.*, p. 30.
19. Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La vie littéraire au Québec*, volume 3 : 1840-1869, « Un peuple sans histoire ni littérature », Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 671 p. Par ailleurs, l'historien Gilles Gallichan fait le même constat d'un changement de cap dans les débats des journaux de la province après l'échec des Rébellions de 1837-1838 : « Lorsqu'en 1837 le gouvernement enleva aux Patriotes leurs journaux, il consacrait le refus des 92 résolutions, le refus du projet politique national qu'elles énonçaient. Les journaux qui survécurent ou reparurent par la suite durent s'adapter à la nouvelle donne des années 1840. Le ton n'était plus le même, le message non plus. » Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, Québec, Septentrion, 1991, p. 176.
20. Lemire et Saint-Jacques, *op. cit.*, p. 312.
21. Antoine Gérin-Lajoie, *op. cit.*, p. 57.
22. *Ibid.*
23. Thomas Humphrey Marshall (1893-1981) est principalement connu pour son essai *Citizenship and Social Class*, paru pour la première fois en 1950.
24. Bonaventure Poliquin, o.f.m., « Catéchisme du civisme chrétien, II : les devoirs de l'électeur », *Publications de l'École sociale populaire*, Montréal, n. 376 (mai 1945), p. 1.
25. *Ibid.*, p. 8 et 9.
26. Richard Arès, s.j., *Petit catéchisme anticommuniste*, Montréal, *Publications de l'École sociale populaire*, n° 277 (février 1937), p. 1.
27. En termes de diffusion d'informations par les partis politiques, l'inventaire pionnier de 1961 de l'historien et politologue Michel Chaloult dans les pages de la revue *Recherches sociographiques* mentionne le *Catéchisme des électeurs* comme l'un des imprimés de partis politiques ayant connu la meilleure diffusion, à sa présence constante sur les tablettes des principales bibliothèques québécoises, institutionnelles comme publiques. Le succès et l'impact de cet ouvrage, qui a fait l'objet d'une réédition en 1936 qui indique déjà plus de trente mille exemplaires en fait l'un des grands succès du genre. Plus récemment, en 2012, Alain Lavigne, spécialiste de la communication politique, le mentionne comme faisant partie d'une stratégie électorale efficace, davantage même que les libéraux qui à l'époque avaient une grande partie de la presse québécoise à leur solde, malgré les minces ressources financières de l'Union nationale à ses débuts. On peut en découvrir davantage sur la propagande politique au Québec dans son ouvrage *Duplessis, pièce manquante d'une légende : l'invention du marketing politique*, Québec, Septentrion, 2012, 194 p.

28. *Le Catéchisme des électeurs, d'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie*, Montréal, J.-B. Thivierge et Fils, éditeurs, Montréal, 1936 (1935), p. 105.
29. Bonaventure Péloquin, o.f.m., « Le catéchisme du civisme chrétien, III : les qualifications de l'élu, mandat et compétence », *Publications de l'École sociale populaire*, n° 402 (juillet 1947), p. 6.
30. *Ibid.*, p. 19.
31. *Ibid.*, p. 16.
32. Publié grâce au concours de Jacques Hébert, alors journaliste et éditeur aux Éditions de l'Homme, cet ouvrage est l'un des grands succès de l'édition canadienne-française du début des années 1960, avec plus de 30 000 exemplaires vendus. Il regroupe, sous forme d'un seul manuel, des textes et des réflexions de l'abbé Gérard Dion, et quelques-uns de l'abbé Louis O'Neill, concernant le civisme, principalement, écrits entre 1956 et 1960. Il est annexé d'un ensemble d'écrits sur la question de la citoyenneté, du vote et du rôle du chrétien dans l'arène politique. Publié en pleine campagne électorale de 1960, après le décès de Maurice Duplessis et de Paul Sauvé, *Le Chrétien et les élections* se veut un appel à une vie politique respectant ses propres normes, et qui soit active et riche en débats.
33. Gérard Dion et Louis O'Neill, *Le chrétien et les élections*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p. 52-53.
34. Bonaventure Péloquin, o.f.m., « Le catéchisme du civisme chrétien, III : les qualifications de l'élu, mandat et compétence », *op. cit.*, p. 9-10.
35. *Ibid.*
36. Les derniers chapitres du *Catéchisme des électeurs* sont consacrés à la gestion des différents ministères et dossiers relevant de la compétence du gouvernement du Québec. On met en lumière, chiffres à l'appui, mauvaises décisions et ratés du gouvernement libéral de Taschereau, de même que les dépenses plus ou moins justifiables de l'administration provinciale. Ces allégations sont appuyées d'extraits des séances de la Chambre des Comptes publics ou des journaux de l'Assemblée législative. On parle de colonisation, de coûts d'infrastructures, de dépenses reliées à l'envoi d'émissaires de la province à l'étranger, etc. Par ailleurs on compare les performances et rendements économiques de la province à ceux des autres provinces canadiennes.